

INFORMATION AUX COMMISSAIRES

CONCOURS NO KILL INTÉGRAL

- **TOUTE PRISE DOIT ÊTRE MISE DANS UN RÉCIPIENT REMPLI D'EAU**
 - Dès la sortie de l'eau toute prise doit être placée immédiatement dans un récipient rempli d'eau.
 - Relancer la ligne sans remplir cette condition annulera la prise.

- **IL N'Y A QU'UN SEUL COMMISSAIRE PAR PÊCHEUR**
 - Chaque pêcheur est commissaire de son voisin situé au numéro de place inférieur ("le gros mange le petit").
 - Le pêcheur N° 1 n'est commissaire de personne, celui qui a l'avant dernier N° du concours est commissaire de son voisin de droite ET de gauche.

- **TOUTE PRISE DOIT ÊTRE ANNONCÉE AU COMMISSAIRE**
 - C'est au pêcheur de se déplacer vers le commissaire. En cas de litige, une photo de la prise sur la règle de mesure doit être présentée au classement.

- **PRISE N'ATTEIGNANT PAS 15cm**
 - Un poisson n'atteignant pas 15cm doit être remis DÉLICATEMENT à l'eau vivant, quelle que soit l'espèce.
 - Le commissaire note l'espèce qui sera comptée 1 point.

- **PRISE DÉPASSANT 15cm**
 - Le commissaire mesure la prise, note la longueur arrondie au centimètre supérieur et fait remettre le poisson DÉLICATEMENT à l'eau.
 - Si la prise n'a pas de taille légale ou FFPS, ou si elle la dépasse, le pêcheur est autorisé à la conserver mais elle doit être immédiatement tuée et sa queue doit être OBLIGATOIREMENT coupée en présence du commissaire.

- **GRANDES VIVES**
 - Les grandes vives ne sont pas mesurées, ni amenées à la pesée. Chaque prise se verra attribuer un forfait de 100 points quelle que soit sa taille. Bien noter le nombre total de prises à la fin du concours.

- **A LA FIN DU CONCOURS, LE COMMISSAIRE :**
 - Vérifie les prises, note le nombre total de prises sans oublier les grandes vives, fait signer la feuille et la contresigne. Il signale sur sa feuille de commissaire si son concurrent est absent.
 - Ramène la feuille de commissaire et la règle de mesure à l'accueil.